

CIRCUIT DES DÉMARCHES À RÉCEPTION D'UNE OPPOSITION A TIERS DÉTENTEUR



Je reçois une notification d'opposition à tiers détenteur. Elle concerne des produits d'une collectivité, d'un établissement public local ou d'un centre hospitalier, dont le recouvrement est confié à un comptable du Trésor public.



Je ne suis pas d'accord avec les éléments de facturation (objet, montant, nom du redevable) OU je demande une remise de ces montants

Je n'ai pas d'observations sur la facturation, mais j'estime cette poursuite irrégulière OU je sollicite un échancier de paiement



Je m'adresse à la collectivité, à l'établissement public local ou au centre hospitalier concerné. Le comptable du Trésor public ne peut pas modifier les éléments de facturation ni décider d'une remise.



Je m'adresse d'abord au service local dont les coordonnées figurent dans l'entête de l'opposition à tiers détenteur reçue, à la rubrique « contactez, pour toute information »



LE MEDIATEUR N'A PAS COMPETENCE POUR TRAITER MON LITIGE



SI LE LITIGE PERSISTE APRES LA REPONSE, JE PEUX M'ADRESSER AU MEDIATEUR